

Image not found or type unknown



## Chômage partiel et contrat intérimaire

Par **Marcel67**, le **01/04/2009** à **23:48**

Bonjour,

Je suis actuellement employé dans une entreprise ayant recours au chômage partiel (non pas par manque de charge de travail mais pour faire des économies). Mon salaire n'est pas maintenu et à ma grande surprise, un contrat intérimaire est renouvelé et peut être même un autre contrat verra le jour. Mon employeur a-t-il le droit de prendre des intérimaires alors que ses employés sont contraints de travailler moins de 35h/s ?

Si ce n'est pas normal, qui dois-je prévenir de cette situation ?

Merci pour vos réponses.